



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2512

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF)
Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2512**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes est une association créée en 2009 à l'initiative de collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Communauté urbaine de Lyon et Départements). Elle est basée à Lyon.

Son objet est de promouvoir et renforcer au niveau du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les différents acteurs du foncier et de l'immobilier, dans la perspective d'apporter des méthodes et des outils appliqués à l'action foncière et nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable du territoire.

Cette association rassemble des acteurs du foncier et de l'immobilier, tant du secteur public régional (Région, Départements, Etablissement public de coopération intercommunale - EPCI, Établissement public foncier local - EPFL) que du secteur privé (agences d'urbanisme, Conseil en architecture, en urbanisme et en environnement - CAUE, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural - SAFER, Centre d'études de la conjoncture immobilière - CECIM, syndicat national des aménageurs lotisseurs, institut français de l'expertise immobilière, ordre des géomètres experts, fédération des promoteurs immobiliers, etc.).

Conçu pour être un centre de ressources et de compétences sur les domaines particuliers du foncier et de l'immobilier, ses missions principales sont les suivantes :

- accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets,
- consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels portant sur des sujets à enjeux,
- renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale,
- améliorer les méthodes d'observations foncières.

Pour accomplir ces missions, le CERF s'appuie sur l'expertise de tous ses adhérents. Cette mise en réseau des compétences à l'échelle régionale constitue la spécificité et la force du CERF qui bénéficie en retour à ses adhérents.

II - Modalités de représentation

Le CERF compte actuellement une cinquantaine de membres.

La Métropole de Lyon figure parmi les 10 membres fondateurs du CERF. Elle bénéficie ainsi d'un accès à l'ensemble des services que l'association propose à ses adhérents : fiches techniques, formations et séminaires techniques, veille juridique, etc.

Le CERF est administré par un conseil d'administration composé de 20 administrateurs, désignés par 5 collèges pour une durée de 4 ans, étant précisé que, pour le collège des fondateurs, chaque membre fondateur dispose statutairement d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au conseil d'administration.

Par délibération n° 2015-0088 du 26 janvier 2015, le Conseil a désigné monsieur Roland Crimier et monsieur Michel Le Faou, comme représentants titulaire et suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du CERF Auvergne-Rhône-Alpes.

Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement du poste précédemment occupé par monsieur Roland Crimier pour siéger, en qualité de titulaire, au sein du conseil d'administration du CERF Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Hélène GEOFFROY en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.